

ARRÊTÉ n° 2022-141

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 12/05/2022

Le Directeur de l'ISPEF

- Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu l'arrêté électoral n° 2022-84 du 8 avril 2022 ;
- Vu l'arrêté 2022-89 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 12 mai 2022,

Arrête

**Article 1 :** Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 12 mai 2022, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

**Campus BDR**

Salle du scrutin : Gaia 3<sup>ème</sup> étage salle Bourjade salle 308

Président.e de bureau de vote : Stéphanie Champel

Assesseur.e 1 : Alain FERNEX

Assesseur.e 2 : Karine DELAVAR

**Article 2 :** Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 03/05/22

Pour la Présidente,  
Le Directeur de l'ISPEF  
Alain FERNEX

